

**DELIBERATION 2020-23**

LE QUATRE JUIN DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-NEUF MAI DEUX-MILLE VINGT.

**PRESENTS :** MME GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - MME VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – MME OMS ML. - MME FASSIO I. - MME MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - MME FAVRE-MERCURET R. – M. PETI E. – MME LOPEZ MF. – MME MAUREL P. – MME BADOUIN E. – MME RENARD S. – M. ILLAN G. – MME LUGAND H. – MME FABRY V. – M. RIO F. -

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. MARTIN-LAVAL B. procuration à MME MAUREL P. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D. – M. MASSON M. procuration à M. RIO F. – MME VACQUIE S. procuration à MME GUIRAUD I. – MME SALOMON ML. Procuration à MME FABRY V. – M. VERNAY P. procuration à MME VESSIOT A.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – MME ESCRIG

**ABSENTS :** M. CARABASSE P.

Madame LUGAND H. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Compte de gestion 2019**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **PREND ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion (en euros) :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 1 295 138 ,38		- 353 917,29	- 1 649 055,67

<b>Fonctionnement</b>	2 115 025,89	1 915 025,89	1 864 526,62
<b>TOTAL</b>	<b>819 887,51</b>	<b>1 915 025,89</b>	<b>1 510 609,33</b>

2 064 526,62	415 470,33
--------------	------------

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	20
Contre	
Abstention	6 : MME MAUREL P. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. MASSON M. – M. RIO F. – MME FABRY V. – MME SALOMON ML

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DONNE ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion 2019,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Isabelle GUIRAUD**  
Maire de Saint Jean de Védas

